

AR Prefecture

063-216303537-20250307-2025_03_17-DE
Reçu le 11/03/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 07
- votants 08
- absents 03
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 07 avril à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.

Date de convocation : 28 février 2025 Date d'affichage : 28 février 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, VOISSET Yvette

Absents excusés : BLANCHARD Pierre, THABOUILLOT Jacques (pouvoir à Yvette VOISSET)

Absente : BLANC-PAGET Paule

a été nommé secrétaire : MONGHEAL Jean-Luc

Délibération 17 - 2025

Objet : paiement des heures supplémentaires

Les agents techniques comptabilisent plus d'une centaine d'heures supplémentaires, l'un 104 heures l'autre 62 heures, qu'il convient de solder. Madame le Maire propose les dispositions suivantes pour chaque agent :

- paiement de 25 heures supplémentaires par mois, d'Avril à Août soit un total de 100 heures pour l'un et 59 pour l'autre.

- épuration des heures restantes sous forme de repos compensateur avant le 31 Mai 2025.

A compter du 1er Mai 2025, les heures supplémentaires effectuées seront à récupérer dans les 30 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et autorise Madame le Maire à prendre en compte les heures supplémentaires sur les bulletins de salaire.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 mars 2025
et publication ou notification du 10 mars 2025

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Le Secrétaire
M. Jean-Luc MONGHEAL

